

## **Application des ordonnances de 2016 relatives à l'évaluation environnementale et la participation du public : l'exemple du raccordement d'un projet offshore**

### **Stella CITI**

*Responsable juridique, Réseau de transport d'électricité (RTE)*

*France*

### **Claire GRANDET**

*Responsable du département Concertation et Environnement, Réseau de transport d'électricité (RTE)*

*France*

### **Résumé**

L'objectif de la communication est de présenter comment mettre en œuvre concrètement, vu d'un maître d'ouvrage, les ordonnances de 2016 sur les deux champs : participation du public et évaluation environnementale. L'accent sera mis notamment sur l'organisation et la coopération des maîtres d'ouvrages différents d'un projet global qui est indispensable pour assurer le bon déroulé des procédures et la sécurité juridique du projet (exemple d'un projet off-shore).